L'attestation d'assurance du scooter

CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE
INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD

1. CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE - INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD — ORIGINAL
2. EMISE AVEC L'AUTORISATION DU BUREAU CENTRAL FRANÇAIS

3. VALABLE (aux deux dates comprises)

Du Jour	Mois	Année	Jour	Mois	Année	AU
01	01	2019	15	01	2020	

4. N° de la carte et n° de la police: W 245 5823495 X

5. N° d'immatriculation, ou à défaut, n° du châssis ou n° du moteur: G 251 M

6. Catégorie et marque du véhicule *: D MBK L

Cette carte n'est pas valable pour les pays dont la case a été rayée

A	B	CY	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	GB	GR	H	I	IRL	IS	L	LT	LV	M	N	NL	P
PL	S	SK	SLO	CH	AL	AND	BG	BIH	BY	HR	IL	IR	MA	MD	MK	RO	SCG	TN	TR	UA		

7. Nom et adresse du souscripteur du contrat d'assurance (ou de l'utilisateur du véhicule)
M., Mme, Mlle: MONSIEUR DUPAS PIERRE
18 RUE PIERRE LOTI
49000 ANGERS

49.1

8. Cette carte a été délivrée par (nom et adresse de la société d'assurance)
MAIF Délégation départementale
41 rue de la Chambre aux Deniers - BP 90344
49003 Angers cedex 01
Téléphone : 02 41 22 80 00 - Télécopie : 02 41 22 80 01

9. Signature de l'assureur

(5) Signature du souscripteur du contrat d'assurance

(Cette carte d'assurance n'est valable que si elle est signée par le souscripteur du contrat d'assurance)

Les informations sur Jérôme

Jérôme Dupas, né le 22/04/2002

© Éditions Foucher